

AWBB

Province de Namur

Groupe Parlementaires.

PV N°04 – 2019/2020 - Réunion des 3 comités du 18/12/2019 (art PA 48-f)

Présents :

M Lauwerys J., président du CP, MM. Pierre O., Warzée J., Hoeters J. et Hastir M., membres du CP.
MM. Hougardy M. et Meurice J. membres du CJP. Namur
M Trausch G., président du Groupe des Parlementaires Namurois, Mme Nicolas C., MM Servais Ch.,
Aigret Ph. et Herquin P., membres du Groupe des Parlementaires namurois.

Invités : M Nivarlet J, vice-président de l'AWBB

Invités excusés : MM Delchef JP., Scherpereel B., Buchet A. et Henry P.

Invitation lancée par le Groupe des Parlementaires (PA48-f), Trausch G. souhaite la bienvenue et salue la présence du vice-Président du CDA. Il rappelle que cette présente réunion annuelle, rassemblant les trois composantes agissant à l'échelon provinciale du basket namurois, permet de faire le point sur son évolution durant l'année écoulée et de voir ce qui aurait lieu d'envisager dans le cadre de la promotion du basket.

Cette séance n'ayant pas d'ordre du jour préétabli, il propose à l'assemblée d'aborder un ou plusieurs sujet(s).

Lauwerys J. et Pierre O. regrettent amèrement une décision prise par le CJP concernant un « forfait » appliqué, par le CP. Namur, dans le cadre d'une rencontre de Coupe. Ils estiment avoir appliqué scrupuleusement le règlement prévu (PC16). Ils rappellent sommairement les faits.

Hougardy M. et Meurice J. ne souhaitent pas réagir par rapport à leur décision.

Faisant suite à cette décision plusieurs membres de l'assemblée souhaitent à leur tour émettre un commentaire.

Servais Ch. estime qu'il n'y a pas eu d'erreur d'arbitrage et ne comprend pas cette décision.

Aigret Ph. s'il y a peut-être eu « négligence » de la part des arbitres, tous deux ont néanmoins agis dans le sens du règlement. Le rappel des instructions est fréquemment effectué (AG, courriels ...) mais à l'impossible nul n'est tenu !

Trausch G. explique que la notion de « forfait » telle que prévue dans le PC76.6 est claire : l'inscription d'un membre non qualifié entraîne un forfait. On évoque parfois, en l'occurrence, l'application d'une amende « administrative » sans « forfait ». Le Groupe n'est pas ouvert à une telle proposition sauf pour les animations « mini-basket » où le forfait n'est pas d'application.
Il propose ensuite à l'assemblée de poursuivre le tour de table.

Hougardy M. et Meurice J. considèrent que le montant des amendes réclamées pour un « jeune » par rapport à un « senior » est parfois disproportionné. Par ailleurs, dans certains cas, il serait souhaitable qu'un tarif « adapté » puisse être appliqué lors de situations « sociales » particulières. La notion de sursis, pour les amendes, est également évoquée.

Trausch G. estime les remarques pertinentes. Néanmoins, il rappelle que le CJ. Général doit toujours, au préalable, marquer son accord pour toute proposition de modifications au R.O.I, partie juridique. Il invite le CJP à aborder ces questions, lors d'une réunion du CJG.

Hastir M. constate que dans le cadre du challenge « Fair-Play » trop de fautes antisportives sont recensées.

Aigret Ph. signale que le Département Arbitrage partage cette analyse mais, aucune explication rationnelle ne peut être donnée vu que rien n'a changé fondamentalement au niveau du « code de jeu ». Par ailleurs, il estime qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un cadre juridique spécifique concernant des faits à caractère « racistes » ou en rapport avec les divers réseaux sociaux, cela peut être assimilé au cadre juridique concernant les « insultes ».

Trausch G. informe que des faits à caractère « racistes » ou liés aux réseaux sociaux font l'objet de propositions de modifications au ROI.

Warzée J. constate que la faute « technique » par le passé était considérée par tout un chacun comme une faute « grave » alors qu'actuellement ce n'est plus le cas.

Lauwerys J. souligne la décision prise par les membres du CJP, dans le cadre d'un dossier concernant deux suspensions. Une décision sévère mais justifiée !

Herquin P. suggère un débat avec un maximum d'intervenants concernant « l'arbitrage » trop souvent décrié. La critique est aisée, l'art est difficile !

Trausch G. note que les directives FIBA engendrent trop souvent changements et interprétations au Code de jeu. Cette évolution « galopante » est difficile à appréhender par les arbitres, coaches et dirigeants ; elle complique toute bonne communication à tout un chacun. La critique ou mauvaise compréhension est malheureusement aussi dans l'air du temps !

Herquin P. propose d'inviter les secrétaires et les présidents de clubs à la réunion des 3 Comités, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres provinces.

Trausch G. répond que, compte tenu de l'exiguïté de notre province, cela ne se justifie pas. Le principe de « décentralisation » convient parfaitement aux provinces à territoires plus étendus et comptant plus de clubs que nous. Par contre, rester à l'écoute des clubs est notre priorité. Nous devons être proactif en cette matière. On dénombre trop de modifications réglementaires. Le nouveau système de « mutations » qui va voir le jour, réforme des championnats jeunes régionaux, la nouvelle compétition nationale pour les jeunes, ... sont des matières qui risquent de « désarçonner » plus d'un dirigeant ! Il y a lieu d'être vigilant et, à nous de trouver les meilleurs moyens pour bien véhiculer l'information.

Nivarlet J. déplore le fait que le CDA soit trop souvent la « cible » de la part de tous les parlementaires (PV's analysés, objections faciles, présences en réunion ...).

Trausch G. rappelle que le rôle des parlementaires, élus et mandatés par les clubs et de plus membres d'une AG, est d'accompagner les actions d'un CDA. Le mode de fonctionnement de toute ASBL s'inscrit dans un cadre légal où les membres de l'AG doivent être les garants de la bonne gestion administrative et financière d'une ASBL.

Aigret Ph. estime que tous les organes de la fédération sont l'objet d'un contrôle et que ce contrôle tel qu'il est effectué actuellement est indispensable pour le bon fonctionnement de notre Fédération.

Trausch G. remercie tous les représentants présents, le vice-président du CDA ainsi que les instances provinciales pour leur participation active aux débats et présente ses bons vœux pour 2020 à tous les clubs et membres de l'AWBB ainsi qu'à leurs familles respectives.

HERQUIN Pascal,
secrétaire

TRAUSCH Gérard,
président des parlementaires namurois